

*Moyens
qu'on propo-
se pour y
parvenir.*

„ guëil, sa vanité & sa tyrannie, excitoit
 „ toujours les plaintes & le murmure des
 „ Roturiers, qu'il n'y auroit jamais de re-
 „ pos dans le Royaume de Naples. qu'on
 „ n'eût abaissé l'autorité de cette Nobles-
 „ se, qui étoit le prétexte des revoltes po-
 „ pulaires: qu'il y avoit plusieurs moyens
 „ pour y parvenir, lors qu'un Viceroi se-
 „ roit autorisé, & auroit des troupes étran-
 „ geres capables de faire respecter & obéir
 „ aux ordres de Sa Majesté Imp. Qu'on pou-
 „ voit obliger la Noblesse en Corps & en
 „ particulier, de représenter leurs titres
 „ touchant ses privileges & ses prérogati-
 „ ves, examiner sur quels fondemens il les
 „ ont obtenu; faire une enquête exacte de
 „ la conduite qu'eux ou leurs Ancêtres ont
 „ tenu depuis l'établissement de ces privi-
 „ leges, par laquelle il sera aisé de prouver,
 „ qu'il y a peu de Maisons nobles dans le
 „ Royaume, qui n'ayent été déchûës de ce
 „ privilege, par la part qu'elles ont eu aux
 „ revoltes, soit sous les Regnes de Philip-
 „ pe III. Philippe IV. Charles II. ou depuis
 „ que l'Empereur regnant fut nommé (par
 „ l'Empereur Leopold) Successeur du mê-
 „ me Charles II. Qu'à l'égard de ceux qui
 „ jouissent des Fiefs & Domaines de la Cou-
 „ ronne, alienez depuis Charles-Quint,
 „ on pouvoit demander la représentation de
 „ leurs titres, les quittances qui justifieront
 „ l'emploi des deniers qui peuvent avoir été
 „ payez pour le bien ou avantage de l'Etat;
 „ les services qu'ils ont rendu & qui peu-
 „ vent avoir mérité récompense. Qu'on
 „ examinera si les Successeurs de ceux qui
 „ ont reçu des bienfaits de la libéralité des
 Princes